


Intercommunale Trans&Wall

Société Coopérative

**Développement d'outils de production, de stockage
et de fourniture
d'énergie verte en Wallonie**

Siège social : rue des Marais, 11 à 5300 Andenne

Siège administratif et technique : rue des Marais, 11 à 5300 Andenne

 *085/31.04.53.*

 [*info@transwall.be*](mailto:info@transwall.be)

N° TVA: BE 0739.943.615.



***Du stockage à la production,
nous vous soutenons !***

Mesdames, Messieurs,

*Les rapports qui vous sont présentés ont trait aux activités de **l'Intercommunale Trans&Wall**.*

Ils s'inscrivent dans la continuité de l'action de notre Intercommunale qui exerce notamment ses missions de service public dans les domaines :

- de la production, du stockage et de la fourniture d'énergie verte en Wallonie ;*
- dans la gestion de participations dans toutes sociétés, et en particulier, sans que cela ne soit limitatif, dans des sociétés actives dans les domaines de l'énergie, des transports et de la mobilité. A ce titre, la société est, en particulier, chargée d'administrer, de gérer et de valoriser les actions détenues dans les structures SOCOFE et Publi-T ;*
- l'acquisition, la fabrication, le développement, la mise à disposition et l'exploitation, sous quelque forme que ce soit, de bornes de rechargement pour véhicules électriques ainsi que tous services connexes, y compris financiers ou de publicité, nécessaires ou utiles à l'établissement et/ou à l'exploitation desdites bornes et véhicules.*

Ces documents reprennent les principales étapes de notre gestion. Ils permettent d'apprécier la place qu'occupe notre société et constituent à ce titre, une source précieuse d'informations pour exposer à nos associés, le rôle de notre Intercommunale.

Nous tenons à remercier nos associés pour la confiance témoignée, gage de notre développement.

Sommaire

Informations générales

Historique	7
Constitution & statuts.....	9
Liste des Associés.....	10
Répartition des parts sociales.....	11

Organes de gestion

Conseil d'Administration	13
Comité d'audit	13
Comité de Rémunération	13
Commissaire Réviseur	13

L'actualité en 2020

Investissement dans SOCOFE	15
Investissement dans PUBLI-T.....	15
Investissement dans ZE-MO.....	15
Convention d'actionnariat avec ENGIE pour l'axe éolien	16

Comptes annuels

Comptes annuels.....	17
----------------------	----

Rapport de gestion

Rapport de gestion présenté par le conseil d'administration	26
Rapport de rémunération en application de l'article L1523-17, §2 du CDLD	35
Rapport de rémunération en application de l'article L 6421-1, §2 du CDLD	40

Répartition du trop-perçu

Prélèvements et affectations.....	43
-----------------------------------	----

Rapport du Commissaire Réviseur

Rapport du Commissaire Réviseur.....	44
--------------------------------------	----

Liste des Adjudicataires

Marchés publics	48
-----------------------	----

Informations générales

HISTORIQUE

L'Intercommunale Trans&Wall a été constituée le 11 décembre 2019 par les communes d'Andenne, Namur, Ohey, Rhumes et Viroinval.

Elle a été approuvée par le Ministre des Pouvoirs locaux qui en a également approuvé les statuts, par arrêté ministériel du 6 février 2020 reconnaissant l'intérêt communal de cette démarche.

Dans le cadre de son objet social, Trans&Wall est habilitée à développer des outils de production, de stockage et de fourniture d'énergie, tels que des champs photovoltaïques ou autres projets éoliens ; outils qui sont à présent à disposition des communes qui y sont affiliées.

L'intercommunale a pour but de satisfaire les besoins de développement économique de ses actionnaires dans le domaine des énergies renouvelables à l'effet d'offrir aux communes et à leur population des alternatives énergétiques respectueuses de l'environnement et aptes à assurer la Transition écologique.

Elle a pour valeurs principales la défense des intérêts communaux ainsi que la protection de l'environnement et des citoyens des communes actionnaires.

L'intercommunale a pour objet, sans que cette liste soit exhaustive :

1. La détention de participations dans toutes sociétés, et en particulier, sans que cela ne soit limitatif, dans des sociétés actives dans les domaines de l'énergie, des transports et de la mobilité.

A ce titre, la société est, en particulier, chargée d'administrer, de gérer et de valoriser les participations issues de la scission partielle de l'intercommunale AIEG et, ultérieurement, des apports de l'intercommunale AIESH, dans les domaines de la production et de la fourniture d'énergie (participations SOCOFE) et transports d'énergie (participations PUBLI-T), du déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques (participations ZEMO) et de répartir entre les actionnaires communaux le revenu de ces participations.

La société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toutes sociétés dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect substantiel. Pour tous apports d'universalité ou de branche d'activités, les conseils communaux doivent

être en mesure d'en délibérer dans les conditions énoncées à l'article L 1523-6, § 2, alinéa 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

2. L'acquisition, la fabrication, le développement, la mise à disposition et l'exploitation, sous quelque forme que ce soit, de bornes de rechargement pour véhicules électriques ainsi que tous services connexes, y compris financiers ou de publicité, nécessaires ou utiles à l'établissement et/ou à l'exploitation desdites bornes et véhicules.

3. La société peut s'intéresser et prendre part à tous projets de production, de stockage et de fourniture d'énergie.

4. La société peut apporter son know-how, son expertise et ses conseils administratifs et techniques à ses actionnaires ou à toute autre personne morale de droit privé ou de droit public dans les activités liées directement ou indirectement aux activités visées ci-avant.

La société peut accomplir d'une manière générale toutes opérations industrielles et commerciales, financières et civiles, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet et pouvant en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

Elle peut s'intéresser par voie d'association, d'apport, de fusion, d'intervention financière ou autrement dans toutes sociétés, associations ou entreprises dont l'objet est analogue ou connexe au sien ou susceptible de favoriser le développement de son entreprise ou de constituer pour elle une source de débouchés. Elle peut prêter à toutes sociétés et se porter caution pour elles, même hypothécairement.

La société est substituée aux actionnaires pour ce qui concerne son objet social.

L'Assemblée Générale du 15 juin 2021 a approuvé le bilan et les comptes de résultats au 31 décembre 2020.

CONSTITUTION & STATUTS

L'Intercommunale Trans&Wall a été constituée le 11 décembre 2019, sous forme de société coopérative.

Elle est constituée conformément à la loi du Code des sociétés et associations.

Les actes, relatifs à toutes les modifications statutaires, sont repris chronologiquement ci-après :

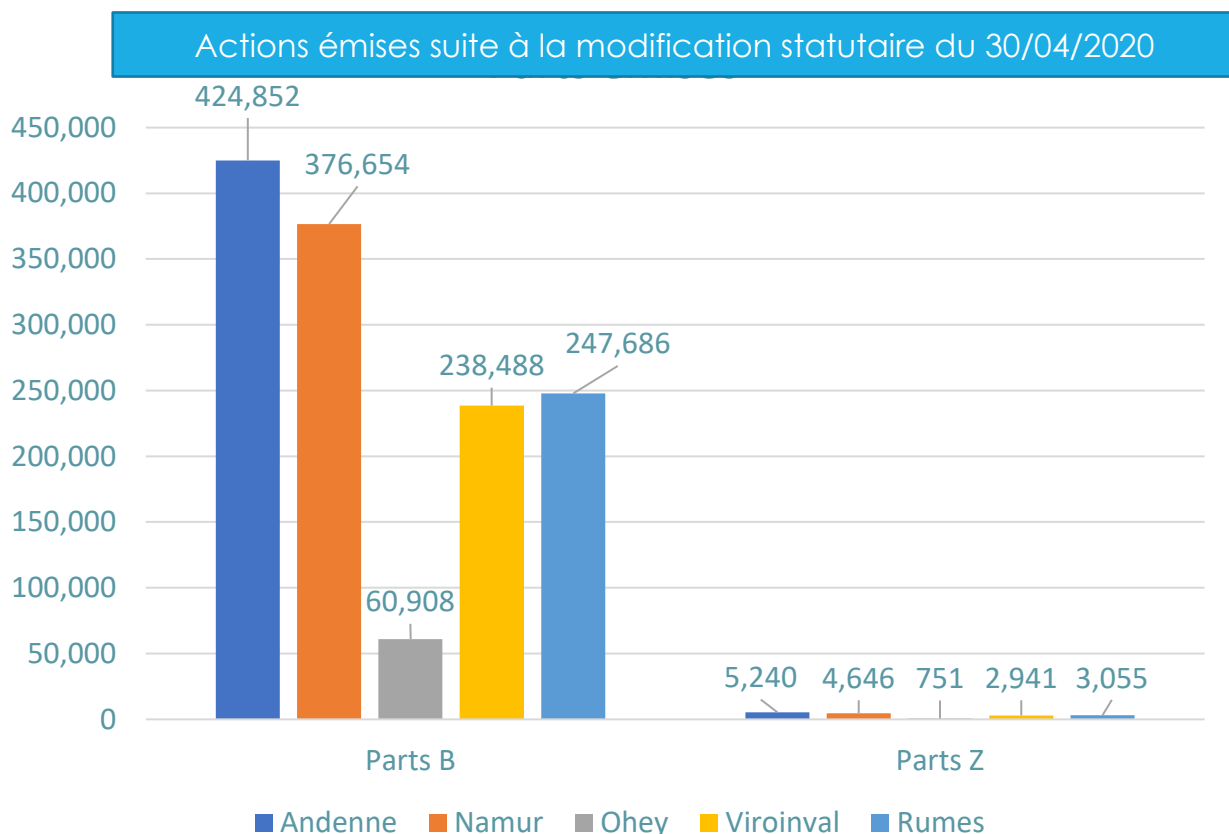
Statuts initiaux/constitution : Déposé au Greffe du Tribunal de l'entreprise de Liège division de Namur le 18/12/2019 - Acte n° 20002686.

Modification des statuts : Déposé au Greffe du Tribunal de l'entreprise de Liège division de Namur le 12/05/2020 - Acte n° 20321899.
À la suite de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30/04/2020.

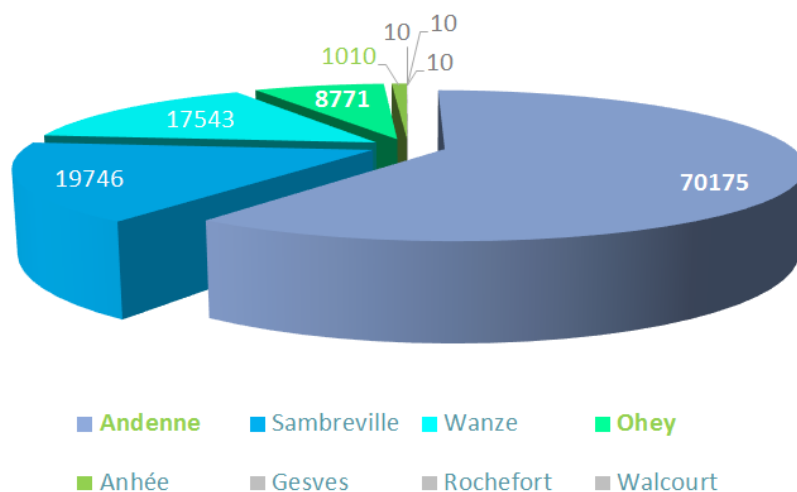
LISTE DES ASSOCIES

L'Intercommunale Trans&Wall a été constituée le 11 décembre 2019 par les communes d'Andenne, Namur, Ohey, Rhumes et Viroinval.

Les apports des communes fondatrices de l'intercommunale s'établissent comme suit :



Depuis sa création, l'intercommunale a vu entrer dans son capital, de nouvelles communes et Villes de Wallonie par la souscription d'actions de classe « A » : Anhée, Rochefort, Sambreville, Wanze, Walcourt et Gesves.



REPARTITION DES PARTS SOCIALES

<i>Désignation des Associés</i>	<i>Catégorie d'Actions</i>	<i>Nombre d'Actions</i>	<i>Souscrites</i>	<i>Non Appelées</i>	<i>Libérées</i>
Andenne	A	70175	799.995,00	0,00	799.995,00
	B	424852	686.673,18	0,00	686.673,18
	Z	5240	59.736,80	0,00	59.736,80
Namur	B	376654	608.772,48	0,00	608.772,48
	Z	4646	52.959,87	0,00	52.959,87
Ohey	A	8771	99.989,40	0,00	99.989,40
	B	60908	98.443,44	0,00	98.443,44
	Z	751	8.564,04	0,00	8.564,04
Rumes	B	247686	400.326,08	0,00	400.326,08
	Z	3055	34.826,17	0,00	34.826,17
Viroinval	B	238488	385.459,67	0,00	385.459,67
	Z	2941	33.532,88	0,00	33.532,88
Sambreville	A	19746	225.104,40	0,00	225.104,40
Wanze	A	17543	199.990,20	0,00	199.990,20
Anhée	A	1010	11.514,00	0,00	11.514,00
Gesves	A	10	114,00	0,00	114,00
Rochefort	A	10	114,00	0,00	114,00
Walcourt	A	10	114,00	0,00	114,00
TOTAL	A	117275	1.336.935,00	0,00	1.336.935,00
TOTAL	B	1348588	2.179.674,85	0,00	2.179.674,85
TOTAL	Z	16633	189.619,76	0,00	189.619,76
TOTAL GENERAL		1482496	3.706.229,61	0,00	3.706.229,61

Organes de gestion

CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Le Président,
Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre de la Ville d'Andenne*

*Les membres,
Madame Natacha FRANCOIS, Conseillère communale à la Ville d'Andenne
Madame Véronique DELVAUX, Conseillère communale à la Ville de Namur
Madame Christine HALLUT, Conseillère communale à la Ville de Namur
Monsieur Nicolas TRIOLET, Conseiller communal à la Commune d'Ohey
Monsieur Michel CASTERMAN, Bourgmestre de la Commune de Rumes
Madame Anne FAELES-VAN ROMPU, Echevine à la Commune d'Anhée
Monsieur Jean-Pol LEJEUNE, Echevin à la Ville de Rochefort
Monsieur Olivier BORDON, Echevin à la Commune de Sambreville
Monsieur Christophe LACROIX, Bourgmestre de la Commune de Wanze
Membre à désigner pour la Commune de Viroinvall*

*La direction,
Monsieur Kevin PIRARD, Fonctionnaire Dirigeant Local*

COMITE D'AUDIT

Monsieur Nicolas TRIOLET, Conseiller communal de la Commune d'Ohey

COMITE DE REMUNERATION

*Le Président,
Monsieur Nicolas TRIOLET, Conseiller communal de la Commune d'Ohey*

*Les membres,
Monsieur Michel CASTERMAN, Bourgmestre de la Commune de Rumes
Madame Natacha FRANCOIS, Conseillère communale à la Ville d'Andenne
Madame Véronique DELVAUX, Conseillère communale à la Ville de Namur*

COMMISSAIRE REVISEUR

SPRL RLS AUDIT&CONSEILS, REVISEURS D'ENTREPRISES

L'actualité en 2020

Update des projets :

INVESTISSEMENT DANS SOCOFE

À la suite de la vente d'actions SOCOFE détenues par l'AIESH, Trans&Wall a saisi l'opportunité d'en acquérir 500.

Le coût d'acquisition a été de 2.249 € par action, ce qui donne un investissement de 1.124.500 €.

Grâce à cet investissement, Trans&Wall détient désormais 6.500 actions pour une valeur de 2.611.840 €.

Ainsi, le seuil des revenus définitivement taxés (RDT) de 2.500.000 € a pu être atteint. Ce qui permet d'être exonéré du précompte sur les dividendes SOCOFE.

INVESTISSEMENT DANS PUBLI-T

Début 2020, a eu lieu l'acquisition de 406.725 actions Publi-T.

Publi-T a émis de nouvelles actions et Trans&Wall a saisi l'opportunité d'en acquérir 493 à un montant de 825 €/action.

Grâce à cet investissement, nous détenons maintenant 2.533 actions pour une valeur de 1.099.039,80 €.

INVESTISSEMENT DANS ZE-MO

L'intercommunale Trans&Wall a augmenté son actionnariat dans la société ZE-MO en rachetant 4.970 actions de type A et 28 actions de type C à d'autres administrateurs.

ZE-MO est un véhicule public au service des différents secteurs publics.

La société a remporté des concessions de services publics dans plusieurs communes. Cette société détient donc une exclusivité territoriale puisqu'on parle d'une concession sur une entité.

L'ensemble des bornes des communes ont été mises à jour et le nouveau back-end est maintenant pleinement opérationnel.

Afin d'offrir une plateforme de gestion de bornes de rechargement adaptée aux nouvelles exigences technologiques, un cahier spécial des charges a été élaboré et un marché public a été initié.

La société Powerdale a remporté le marché et sa collaboration avec ZE-MO permet de proposer une plateforme d'électromobilité équipée d'un système complet permettant, non seulement, la gestion des bornes mais également les paiements par sms et la facturation grâce à un rapport détaillé des activités de recharge.

Cette nouvelle collaboration annonce également l'entrée de ZE-MO sur la plateforme « GIREVE ». Celle-ci permet l'itinérance électrique en Europe grâce aux divers opérateurs faisant partie du réseau interopérable.

Durant les derniers mois de 2020, l'entreprise ZE-MO a été sollicitée dans le cadre de divers aménagements de places urbaines et elle a également remporté le marché du Bureau Economique de la Province de Namur pour la fourniture, l'exploitation et la pose de deux bornes de rechargement pour véhicules électriques.

CONVENTION D'ACTIONNARIAT AVEC ENGIE POUR L'AXE EOLIEN

Le projet est d'acquérir des participations dans la mise en œuvre d'éoliennes permettant, entre autres, d'alimenter une communauté d'énergie répartie sur plusieurs zonings :

- Fernelmont (E42 – BEP Mecalys) : construction et exploitation de 2 éoliennes,
- Andenne-Héron : construction et exploitation de 3 éoliennes.

Le projet de pacte d'actionnaires et les modalités de développement éolien ont été signés avec la société ENGIE.

Ce projet s'articule autour des services suivants :

- Service relatif à la fourniture de services de secrétariat administratif et juridiques,
- Service relatif à la fourniture de services comptables et fiscaux,
- Service relatif au développement et au transfert du projet éolien,
- Service relatif au suivi de la réalisation du projet éolien,
- Service relatif à la supervision journalière du projet éolien,
- Hypothèses de travail pour les décisions d'investissement.

Comptes annuels

COMPTES ANNUELS

<i>Actif</i>	<i>page 18</i>
<i>Passif</i>	<i>page 19</i>
<i>Compte de résultats</i>	<i>page 20</i>
<i>Affectations et prélèvements</i>	<i>page 21</i>
<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>page 21</i>
<i>Immobilisations financières</i>	<i>page 22</i>
<i>Informations relatives aux participations</i>	<i>page 23</i>
<i>Bilan social</i>	<i>pages 24-25</i>

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20	0	<u>2.546</u>
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>3.903.204</u>	<u>2.369.295</u>
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27	6.524	
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	6.524	
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28	3.896.680	2.369.295
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>352.592</u>	
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	61.605	
Créances commerciales		40	54	
Autres créances		41	61.551	
Placements de trésorerie		50/53		
Valeurs disponibles		54/58	289.537	
Comptes de régularisation		490/1	1.449	
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	4.255.796	2.371.841

N°	BE 0739.943.615	M-app 4
----	-----------------	---------

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute	(+)/(-)	9900	-52.840	-48
Dont: produits d'exploitation non récurrents		76A		
Chiffre d'affaires		70		
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers		60/61	56.663	48
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	62	57.708	
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	3.979	
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8	709	
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	0	
Bénéfice (Perte) d'exploitation	(+)/(-)	9901	-115.237	-48
Produits financiers		75/76B	563.959	
Produits financiers récurrents		75	563.959	
Dont: subsides en capital et en intérêts		753		
Produits financiers non récurrents		76B		
Charges financières		65/66B	136.814	
Charges financières récurrentes		65	2.916	
Charges financières non récurrentes		66B	133.898	
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	311.908	-48
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	67/77	111.763	
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	200.145	-48
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	200.145	-48

N°	BE 0739.943.615	M-app 5
----	-----------------	---------

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	200.097	-48
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	200.145	-48
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P	-48	
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
Affectation aux capitaux propres		691/2	200.097	
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921	200.097	
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	14	0	-48
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

N°	BE 0739.943.615	M-app 6.1.2
----	-----------------	-------------

ANNEXE

		Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Acquisitions, y compris la production immobilisée		8169	7.957	
Cessions et désaffectations		8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice		8199	7.957	
Plus-values au terme de l'exercice		8259P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actées		8219		
Acquises de tiers		8229		
Annulées		8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice		8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice				
Actés		8279	1.433	
Repris		8289		
Acquis de tiers		8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations		8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		8329	1.433	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE		22/27	6.524	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	XXXXXXXXXX	2.369.295
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	1.635.475	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	4.004.770	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8415	25.809	
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
Plus-values au terme de l'exercice	8455	25.809	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8475	133.898	
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525	133.898	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8545		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	28	3.896.680	

N°	BE 0739.943.615	M-app 7.1
----	-----------------	-----------

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
ZE-MO BE 0844.379.951 Société coopérative Rue des Marais 11 5300 Andenne BELGIQUE	Parts A : Fondateurs avec valeur Nominal	4.970	24		30-06-2020	EUR	206.964	-16.428
	Parts C : Sans Droit de Vote	28	54					
SOCOFÉ BE 0472.085.439 Société anonyme Avenue Maurice Destenay 13 4000 Liège BELGIQUE	Act nominati ss désig de val nominale	6.500	1		31-12-2019	EUR	685.271.106	37.440.187
PUBLI-T BE 0475.048.986 Société coopérative Galerie Ravenstein 4/2 1000 Bruxelles BELGIQUE	Parts D2	2.533			31-08-2020	EUR	758.366.532	51.293.724
ETHIASCO BE 0402.370.054 Société coopérative Rue des Croisiers 24 4000 Liège BELGIQUE					31-12-2019	EUR	206.464.555	21.366.743
	Actions nominatives avec valeur nominale	3						

N°	BE 0739.943.615	M-app 11
----	-----------------	----------

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)	
		(exercice)	(exercice)	(exercice)	(exercice précédent)	
Nombre moyen de travailleurs	100	1,8		1,8	ETP	0 ETP
Nombre d'heures effectivement prestées	101	1.889		1.889	T	0 T
Frais de personnel	102	57.708		57.708	T	0 T

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105		2	2
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110		2	2
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120			
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202		1	1
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121			
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212		1	1
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130		1	1
Employés	134		1	1
Ouvriers	132			
Autres	133			

N°	BE 0739.943.615		M-app 11
----	-----------------	--	----------

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
ENTRÉES Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	2		2
SORTIES Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	0		0

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801		5811	
Nombre d'heures de formation suivies	5802		5812	
Coût net pour la société	5803		5813	
dont coût brut directement lié aux formations	58031		58131	
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032		58132	
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033		58133	
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821		5831	
Nombre d'heures de formation suivies	5822		5832	
Coût net pour la société	5823		5833	
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841		5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842		5852	
Coût net pour la société	5843		5853	

Rapport de gestion

RAPPORT DE GESTION PRESENTE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément au Code des sociétés et des associations (CSA), nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion relatif à l'exercice 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés.

I. Situation de l'entité durant l'exercice écoulé

1. Les frais d'établissements

Il s'agit des frais de constitution de la société qui se montent à 2.546,13€. La totalité est prise en charge sur 2020.

2. Les immobilisations incorporelles

En 2020, il n'y a pas d'immobilisations incorporelles. Aucun investissement n'a été réalisé en recherche et développement.

3. Les immobilisations corporelles

En 2020, Trans&Wall s'est équipé informatiquement dans le cadre des engagements de la secrétaire administrative/commerciale et du fonctionnaire dirigeant local. Le montant investi est de 7.957,22€.

L'amortissement est réalisé sur une période de trois ans pour tout investissement unitaire supérieur à 1.000,00€ conformément aux règles d'évaluation et est égal pour 2020 à 1.433,06 €.

Le montant repris pour les immobilisations corporelles est de 6.524,16€.

4. Les immobilisations financières

A la suite de la scission partielle de l'A.I.E.G. au profit de Trans&Wall lors de sa constitution, Trans&Wall détenait des participations dans les sociétés PUBLI-T, SOCOFE et Ze-Mo pour une valeur totale de 2.369.294,61€ et détaillée ci-après ;

Durant l'année 2020, Trans&Wall a augmenté ses prises de participations dans chacune de ces sociétés pour un montant total de 1.635.475,00€ et détaillé ci-après :

- Participation dans la société coopérative Ze-Mo, ayant son siège à 5300 ANDENNE, Rue des Marais, 11, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0844.379.951, chargée de la mise à disposition de bornes de chargement pour véhicules électriques et de services connexes.

Cette participation était reprise dans les comptes 2019 de Trans&Wall pour une valeur de cent quatre-vingt-neuf mille six cent dix-neuf euros et septante-six cents (189.619,76€).

Trans&Wall détenait :

3.070	Actions classe « A »
0	Actions classe « B »
25	Actions classe « C »

En date du 05 novembre 2020, conformément aux dispositions reprises à l'article 30 des statuts, le Conseil d'Administration a approuvé l'acquisition des actions détenues par deux actionnaires de Ze-Mo (M. et ECT) pour la somme de trente-trois mille euros (33.000,00€). Trans&Wall a libéré le capital souscrit et non libéré jusqu'alors pour un montant de septante-et-un mille deux cent cinquante euros (71.250,00€).

Trans&Wall a acquis :

1.900	Actions classe « A »
0	Actions classe « B »
3	Actions classe « C »

A la suite de cette opération, Trans&Wall détient désormais :

4.970	Actions classe « A »
0	Actions classe « B »
28	Actions classe « C »

Ceci représente septante-sept virgule vingt-neuf pour cent (77,29%) des apports totaux de Ze-Mo.

Dans les comptes 2020 de Trans&Wall, une réduction de valeur de cent trente-trois mille huit cent nonante-huit euros et six cents (133.898,06€) est actée et se justifie par les pertes reportées de Ze-Mo pour l'équilibre financier non encore atteint de Ze-Mo. Cette valeur est obtenue en diminuant de la valeur d'acquisition, le pourcentage de détention de Ze-Mo (77,29%) des capitaux propres à la date des derniers comptes annuels (30.06.2020).

Capitaux propres : 206.964,00€

Pourcentage de détention dans Ze-Mo : 77,29%

Valeur acquisition : 293.869,76

➔ $293.869,76€ - (206.964,00€ \times 77,29\%) = 133.898,06€$

➤ *La valeur reprise dans les comptes 2020 de Trans&Wall est de cent cinquante-neuf mille neuf cent septante-et-un euros et septante cents (159.971,70€).*

- *Participation dans le capital de la société anonyme SOCOFE, ayant son siège social à 4000 LIÈGE, Avenue Maurice Destenay, 13 boîte 2, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0472.085.439, société holding qui détient majoritairement des participations dans des sociétés actives sur les marchés de la distribution d'électricité et du gaz.*

Cette participation était reprise dans les comptes 2019 de Trans&Wall pour une valeur d'un million quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante et un euros et quatorze cents (1.487.361,14€).

Trans&Wall détenait 6.000 actions sur les 555.714 existantes, ce qui représentait un virgule huit pour cent (1,08%) du capital total de SOCOFE.

En date du 05 novembre 2020, conformément aux dispositions reprises à l'article 30 des statuts, le Conseil d'Administration a approuvé l'acquisition de 500 actions SOCOFE mises en vente par l'intercommunale A.I.E.S.H (Association Intercommunale d'Electricité du Sud du Hainaut) au prix unitaire de deux mille deux cent quarante-neuf euros (2.249,00€) l'action. La dépense réalisée est d'un million cent vingt-quatre mille cinq cent euros (1.124.500,00€). Elle est financée de la manière suivante :

- Fonds propres : cent vingt-quatre mille cinq cent euros (124.500,00€)
- Emprunt sur 10 ans : un million d'euros (1.000.000,00€)

A la suite de cette opération, Trans&Wall détient désormais 6.500 actions SOCOFE, ce qui représente un virgule dix-sept pour cent (1,17%) des apports totaux de SOCOFE soit une augmentation de zéro virgule neuf pour cent (0,09%) par rapport à l'année 2019.

➤ **La valeur reprise dans les comptes 2020 de Trans&Wall est de deux millions six cent onze mille huit cent soixante et un euros et quatorze cents (2.611.861.14€).**

- Participation dans la société coopérative Publi-T, ayant son siège à 1000 BRUXELLES, Galerie Ravenstein, 4 boîte 2, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0475.048.986, société holding qui détient majoritairement des participations dans des sociétés actives dans le transport d'énergie électrique.

Cette participation était reprise dans les comptes 2019 de Trans&Wall pour une valeur de six cent nonante-deux mille trois cent treize euros et septante et un cents (692.313,71€). Trans&Wall détenait 2.040 actions sur les 1.529.494 existantes, ce qui représentait zéro virgule treize pour cent (0,13%) des apports totaux de Publi-T.

En date du 17 janvier 2020, conformément aux dispositions reprises à l'article 30 des statuts, le Conseil d'Administration a approuvé l'acquisition de 493 actions Publi-T au prix unitaire de huit cent vingt-cinq euros (825,00€) à la suite de l'augmentation de capital décidée par l'Assemblée Générale de Publi-T par l'émission de 200.000 actions. La dépense réalisée est quatre cent six mille sept cent vingt-cinq euros (406.725,00€). Elle est financée par la souscription d'un emprunt de la totalité de la somme pendant une durée de 10 ans.

A la suite de cette opération, Trans&Wall détient désormais 2.533 actions Publi-T, ce qui représente zéro virgule quinze pour cent (0,15%) des apports totaux de Publi-T.

➤ **La valeur reprise dans les comptes 2020 de Trans&Wall est d'un million nonante-neuf mille trente-huit euros et septante-et-un cents (1.099.038,71€).**

- Participation dans la société coopérative EthiasCO, ayant son siège à 4000 LIÈGE, Rue des Croisiers, 24, inscrite au registre des personnes morales sous le numéro 0402.370.054, société holding qui détient majoritairement des participations dans :

- Ethias S.A. : société d'activités d'assurances ;

- *Vlaamse Energie Holding : société active sur le marché de la distribution d'électricité et de gaz ;*
- *SOCOFE : société active sur le marché de la distribution d'électricité et de gaz.*

Cette participation a été actée par le Conseil d'Administration d'EthiasCo en date du 28.05.2020 à la suite de demande de transfert des actions détenues par l'A.I.E.G. vers Trans&Wall au vu de l'objet de la société EthiasCo et en vertu du décret wallon du 11 mai 2018 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité publié le 18 mai 2018 [interdiction pour un gestionnaire de réseaux de distribution d'électricité (GRD) de détenir des participations directement ou indirectement dans le capital de sociétés liées à la production, à la fourniture ou au stockage d'énergie].

Cette participation est actée par la détention de 3 actions sur les 11.624 existantes d'une valeur nominale de huit mille six cent deux euros et nonante cents (8.602,90€).

➤ *La valeur reprise dans les comptes 2020 de Trans&Wall est de vingt-cinq mille huit cent huit euros et septante cents (25.808,70€).*

5. Les produits

Il n'y a pas de chiffres d'affaires, de productions immobilisées ni de produits d'exploitation non récurrents.

Le montant total des autres produits d'exploitation s'élève à 3.822,77€ et se ventile comme suit :

- *Refacturation de frais : 3.714,77€ (coût des prestations de l'étudiant facturés à Ze-Mo)*
- *ATN GSM – Abonnement internet : 42,00€*
- *ATN Ordinateur portable : 66,00€*

Les produits financiers résultent des immobilisations financières et s'élèvent à 563.952,32€.

Les immobilisations financières sont composées des dividendes perçus de SOCOFE et Publi-T et se détaillent comme suit :

- *SOCOFE (dividendes 2019) : 228.000,00€*
- *SOCOFE (acompte 2020) : 270.000,00€*
- *Publi-T : 65.959,32€*

6. Les charges

Le coût des ventes et prestations représente 119.059,37€ et se ventile comme suit :

- *Les services et biens divers : 56.662,88€*
- *Les rémunérations, charges sociales et pensions : 57.707,84€*
- *Les amortissements et réductions de valeurs : 3.979,19€*
- *Les autres charges d'exploitation : 709,46€*

Les charges financières s'élèvent à 136.814,42€ et se ventilent comme suit :

- *Charges financières récurrentes : 2.916,36€ (intérêts sur emprunts et frais bancaires)*
- *Charges financières non récurrentes : 133.898,06€ (réduction de valeur)*

7. Le résultat et son affectation

Pour l'exercice 2020, le bénéfice à affecter s'élève à 200.145,11€ après déduction des impôts estimés à 111.763,19€.

Considérant l'article 46 des statuts, il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice de 200.145,11€ à la réserve disponible - « B ».

Le bilan, le compte de résultats, le bilan social ainsi que les annexes seront déposés à la Banque Nationale de Belgique après arrêt par le Conseil d'Administration et approbation lors de l'Assemblée Générale du 15.06.2021.

8. Le personnel

Au 01.05.2020, l'intercommunale a procédé au recrutement d'une secrétaire administrative et commerciale.

Au 01.10.2020, l'intercommunale a procédé au recrutement du fonctionnaire dirigeant local.

L'intercommunale compte deux équivalents temps plein sous contrat à durée indéterminée.

9. Les risques et incertitudes

Il n'y a aucun litige en cours.

L'année 2020 a été marquée par la crise de la Covid-19.

A l'heure d'aujourd'hui, on ne peut garantir les mêmes dividendes perçus liés aux secteurs énergétiques en 2020 pour l'années 2021. Tous les secteurs d'activités ont été touchés par la crise sanitaire.

A la suite des décisions gouvernementales liés aux voitures de sociétés ainsi qu'à la modification liée à l'électro-mobilité du décret wallon P.E.B., Ze-Mo a vu une demande croissante d'abonnements et de placements de bornes le dernier trimestre 2020. L'exercice comptable de Ze-Mo se clôturant le 30 juin, au moment de l'établissement de ce rapport, il est encore trop tôt pour savoir si cela aura un impact positif sur le chiffre d'affaires de Ze-Mo.

II. Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Le premier trimestre 2021 a vu une troisième vague de contaminations liée à la Covid-19 au niveau européen.

Des mesures de confinement ont été prises par le Gouvernement belge et vise à faire diminuer tous les indicateurs, au même moment la campagne de vaccination a commencé.

L'impact économique de cette crise de la Covid-19 est à ce stade extrêmement difficile à estimer. Il dépend de la durée de l'expansion de l'épidémie et du coût des mesures de précautions qui seront encore prises par les acteurs publics et privés.

Dans ce contexte, Trans&Wall reste en mesure d'assurer la continuité de son activité. Les processus opérationnels permettent de travailler à distance dans des conditions optimales (plateforme digitale, homeworking, ...)

Au moment de l'établissement de ce rapport, les conséquences de la pandémie sur l'entreprise ne peuvent être estimées avec précision.

III. Indication sur les circonstances susceptibles d'influencer le développement de la société

Voir ci-avant.

IV. Succursales

La société ne détient aucune succursale.

V. Justification des règles comptables de continuité

Non applicable.

VI. Instruments financiers

Trans&Wall n'utilise pas de produits financiers dérivés. La trésorerie est placée dans des produits à capital garanti à court terme et sans risque de liquidité.

VII. La structure de l'organisation

Jusqu'à l'engagement du fonctionnaire dirigeant local, la gestion journalière a été effectuée par le Président.

Depuis le 01.10.2020, conformément aux articles 30§3 et 38 des statuts, la gestion journalière est effectuée par le fonctionnaire dirigeant local.

Conformément au décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et à l'article 39 des statuts, un Comité d'Audit a été constitué et compte un membre à son actif.

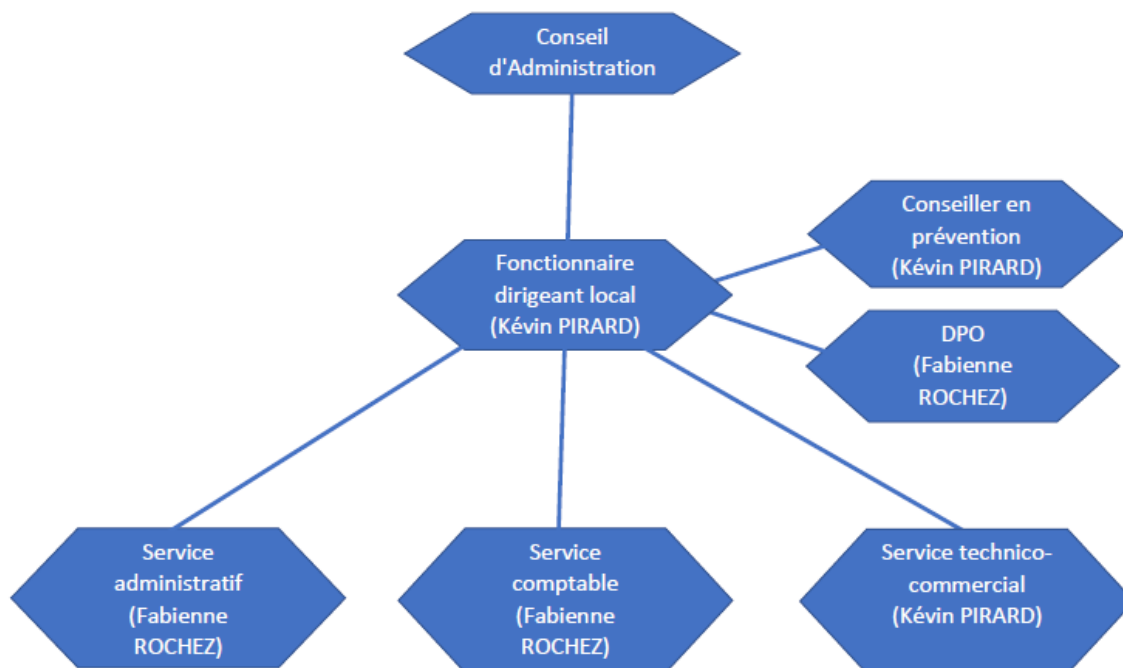
Le Conseil d'Administration est composé d'un Président et de six membres. Conformément à l'article 30 des statuts, le Conseil d'Administration dispose des pouvoirs qui lui sont transmis par l'Assemblée Générale à l'exception de ce qui est expressément réservé par la loi à l'Assemblée Générale.

Le Comité de Rémunérations est composé de quatre membres, ces mandats sont exercés à titre gratuit.

Conformément à l'article 40 des statuts, il émet des recommandations à l'Assemblée Générale pour chaque décision relative aux jetons de présence, aux éventuelles indemnités de fonction et à tout autre avantage pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion de l'association.

Il fixe également les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, liés directement ou indirectement aux fonctions de direction.

VIII. Organigramme fonctionnel



IX. Les lignes de développement

A la suite de la modification des statuts approuvés par l'Assemblée Générale le 30.04.2020 et au vu de la volonté du Conseil d'Administration de devenir un acteur public dans la

production et le stockage d'électricité liées aux énergies renouvelables, la politique poursuivie par Trans&Wall s'articule autour de plusieurs axes, à savoir :

- *Production d'énergie renouvelable à partir de l'éolien et du solaire*

Plusieurs communes/villes ont adhéré au projet et ont souscrit des actions de classe A afin de pouvoir intégrer le « capital » de Trans&Wall.

Il s'agit des communes de Sambreville et d'Anhée ainsi que la ville de Walcourt.

Concernant l'éolien, une convention d'actionnariat a été signée avec le groupe ENGIE afin de développer des projets sur le territoire wallon.

Concernant le solaire, après étude du projet et de sa rentabilité, il sera proposé à la commune/ville qui le souhaite de convertir la valeur du terrain (qui doit être impropre à la culture et non valorisable) en actions de classe A, selon une valeur à définir par le Conseil d'Administration.

- *Renforcement de l'électro-mobilité*

Par le biais de sa filiale Ze-Mo, Trans&Wall veut indéfectiblement rester un acteur public à disposition du secteur publique en matière d'électro-mobilité où le service et l'accompagnement sont ses priorités.

X. Extrait du rapport de rémunération

Pour répondre aux exigences de l'art. L 1523-17 § 2 al. 3 CDLD, le Comité de Rémunération a établi et approuvé, dans les termes suivants, son rapport annuel 2020.

Le présent rapport ne reprend aucune donnée individuelle afin de préserver le droit à la vie privée des personnes concernées, conformément aux prescriptions impératives du RGPD, de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnelle et aux articles 8 de la Convention des Droits de l'Homme et 22 de la Constitution Belge.

Conformément aux dispositions de l'article 33 des statuts de Trans&Wall, l'Assemblée Générale fixe le montant de l'indemnité de fonction attribuée au Président et au Vice-Président et des jetons de présence à verser aux Administrateurs, conformément aux articles L1532-4 et 1532-5 du Code, et ce, sur les recommandations du Comité de Rémunération.

Les montants des indemnités de fonction attribuées et des jetons de présence revenant aux Administrateurs ont été arrêtés par l'Assemblée Générale en date du 30 avril 2020.

Il est rappelé que le nombre de réunions rémunérées par un jeton est plafonné à 12 réunions par an pour le conseil d'administration, 18 pour le bureau exécutif et 3 pour le comité d'audit. En ce qui concerne les mandats des membres du comité de rémunération (article 40 des statuts) et des délégués à l'Assemblée Générale, ils sont exercés à titre gratuit.

Le rapport écrit du Comité de Rémunération est annexé au présent rapport.

XI. Justification de l'indépendance et de la compétence des membres du comité d'audit de Trans&Wall

Conformément à l'article 39 des statuts de la société, un comité d'audit a été mis en place et ne peut excéder vingt-cinq pour cent (25%) du nombre de membre du Conseil d'Administration.

Le comité d'audit est composé d'une personne.

Il s'agit de Monsieur Nicolas TRIOLET. Il dispose d'une formation en ingénieur agronome. Il est le responsable du service « protection des ressources en eau ».

Pour le Conseil d'Administration,

Claude EERDEKENS, Président.

Pour répondre aux exigences de l'art. L 1523-17 § 2 al. 3 CDLD, le Comité de Rémunération a établi et approuvé, dans les termes suivants, son rapport annuel 2020.

Le présent rapport ne reprend aucune donnée individuelle afin de préserver le droit à la vie privée des personnes concernées, conformément aux prescriptions impératives du RGPD, de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnelle et aux articles 8 de la Convention des Droits de l'Homme et 22 de la Constitution Belge.

1) Les jetons de présence, éventuelles indemnités de fonction et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux Membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'Administrateur, de Président ou de Vice-Président, ou de Membre d'un organe restreint de gestion.

Conformément aux dispositions de l'article 33 des statuts de Trans&Wall, l'Assemblée Générale fixe le montant de l'indemnité de fonction attribuée au Président et au Vice-Président et des jetons de présence à verser aux Administrateurs, conformément aux articles L1532-4 et 1532-5 du Code, et ce, sur les recommandations du Comité de Rémunération.

Les montants des indemnités de fonction attribuées et des jetons de présence revenant aux Administrateurs ont été arrêtés par l'Assemblée Générale en date du 30 avril 2020.

Les montants réellement perçus s'établissent comme suit :

- Le jeton de présence des Membres du conseil d'administration à 125 € à l'indice 138.01 ;
- Le jeton de présence des Membres du bureau exécutif à 125 € à l'indice 138.01 ;
- Le jeton de présence des Membres du comité d'audit à 125 € à l'indice 138.01 ;
- L'indemnité annuelle du Président à 8.570,21 € à l'indice 138.01 ;
- L'indemnité annuelle du Vice-Président à 6.427,66 € à l'indice 138.01 ;

Il est rappelé que le nombre de réunions rémunérées par un jeton est plafonné à 12 réunions par an pour le conseil d'administration, 18 pour le bureau exécutif et 3 pour le comité d'audit.

En ce qui concerne les mandats des membres du comité de rémunération et des délégués à l'Assemblée Générale, ils sont exercés à titre gratuit.

2) Les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction.

Pour rappel par « *fonction dirigeante* », il y a lieu d'entendre le Directeur général ou la personne qui occupe la position hiérarchique la plus élevée telle que visée à l'article L1523-7 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, sous contrat de travail ou sous statut, au sein de l'intercommunale (voyez circulaire du 11 décembre 2014 visant à encadrer la rémunération de la fonction dirigeante au sein des intercommunales).

En l'espèce, le montant brut total des rémunérations et avantages de toutes natures, pour l'ensemble de l'exercice 2020, alloués au Directeur général, s'élève à 15.540,90 € y compris la cotisation O.N.S.S.

Il est précisé que ce montant est inférieur aux montants recommandés dans la circulaire du 11 décembre 2014 visant à encadrer la rémunération de la fonction dirigeante au sein des Intercommunales, cette circulaire étant, du reste, postérieure à la désignation dudit Directeur général¹.

Par ailleurs cette rémunération respecte le montant annuel maximal brut de la rémunération liée à la fonction dirigeante locale de de 245.000 euros indexés en application de l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation telle qu'insérée par le Décret susvisé du 29 mars 2018.

3) Aux termes de l'article L1523-17, § 2 CDL D tel que modifié, « le Comité de rémunération établit annuellement et approuve un rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération. Il émet des recommandations au Conseil d'administration. Il propose au conseil d'administration, une justification circonstanciée des rémunérations autres que les simples jetons de présence. »

En l'espèce, le Comité de rémunération constate que la politique de rémunération menée au sein de l'intercommunale respecte les plafonds légaux, se situe en deçà de ceux-ci et demeure pertinente au regard de la taille de l'intercommunale, de ses missions et des tâches imparties aux organes de gestion et au fonctionnaire dirigeant local.

En particulier, les modifications décrétales récentes et les défis particuliers (restructuration imposée par les décrets « gouvernance » et « électricité ») auxquels l'intercommunale demeure confrontée justifient des rémunérations et jetons alloués.

Pour le Comité de Rémunération de l'Intercommunale Trans&Wall,

¹ Selon son article 9, ladite circulaire s'applique au titulaire de la fonction dirigeante définie à l'article 2 qui entre en fonction à partir de la publication au Moniteur belge de la présente circulaire (soit le 22/12/2014). Cette dernière n'a donc pas d'effet rétroactif et ne s'applique qu'aux situations nouvelles postérieures à sa publication.

Relevé nominatif des Membres du Conseil d'Administration et taux de présences à chaque réunion

	17- janv- 20	10- mars- 20	03- avr- 20	30- avr- 20	26- mai- 20	29- juin- 20	03- sept- 20	05- nov- 20	15- dec- 20	TOTAL
<i>Claude EERDEKENS</i>	P	P	P	P	P	P	P	P	P	9/9
<i>Michel CASTERMAN</i>	P	P	A	P	P	P	E	P	P	7/9
<i>Nicolas TRIOLET</i>	P	P	P	P	P	P	P	P	P	9/9
<i>Natacha FRANCOIS</i>	A	A	P	P	A	P	P	P	P	6/9
<i>Véronique DELVAUX</i>	P	P	A	P	P	P	P	P	P	8/9
<i>Christine HALUT</i>	P	A	A	A	A	A	P	P	E	3/9
<i>Morgane LAPOTRE</i>	A	A	A	A	A	A	A	A	A	0/9

P = présent
 E = excusé
 A = absent
 Procu =
 procuration

Relevé nominatif des délégués aux assemblées générales et présences à chaque réunion

Commune	Nom	30/04/2020	15/12/2020
Andenne	Guy HAVELANGE		VTC
	Françoise LEONARD		
	Etienne SERMON		VTC
	Marie-Christine MAUGUIT	P	
	Philippe RASQUIN		P
Namur	Baudouin SOHIER	P	
	Dorothée KLEIN		VTC
	Coraline ABSIL		
	Philippe NOEL		
	François SEUMOIS		VTC
Ohey	Marc RONVEAUX		
	Nicolas TRIOLET		P
	Marielle LAMBOTTE	P	P
	Lise DEPAYE		
	Arnaud PAULET		
Rumes	Jérôme GHISLAIN		
	Gilles DE LANGHE		VTC
	Marie-Ange DESMONS		
	Michel CASTERMAN	P	VTC
	Angelo PANEPINTO		VTC
Viroinval	Alain BOUVY		VTC
	Pierre MATHYS		VTC
	François MATHY		VTC
	Alain BOUKO		
	Gaëtan DUBOIS		
Anhée	Michel ANCION		
	Luc PIETTE		
	Anne FAELES-VAN ROMPU		
	Jules DUMONT		
	Paul-Marie PETIT		VTC
Sambreville	Jean-Charles LUPERTO		
	Olivier BORDON		
	Valentin STARZINSKY		VTC
	Sophie DINEUR		VTC
	Jean-Luc REVELARD		
Walcourt	Karine VANDENEUCKER		
	Nicolas PREYAT		VTC
	Philippe DECHAMPS		
	Marc FILBICHE		
	Thierry CHINTINNE		

Relevé nominatif des membres du Comité d'Audit et taux de présences à chaque réunion

Conformément à l'article L1523-26 CDLD, Trans&Wall sc a donc désigné un Administrateur à savoir Monsieur Nicolas TRIOLET en qualité de membre du Comité d'audit et ce, conformément aux articles 167 et 168 du Code électoral.

En ce qui concerne l'année 2020, il n'y a pas eu de réunion du Comité d'Audit

Relevé nominatif des membres du Comité de Rémunération et taux de présences à chaque réunion

	17 janv-20	TOTAL	%
Natacha FRANCOIS	E	0/1	0%
Véronique DELVAUX	P	1/1	100%
Nicolas TRIOLET	P	1/1	100%
Michel CASTERMAN	P	1/1	100%

N.B: il est à noter que les membres ne sont pas rémunérés.

*RAPPORT DU COMITE DE REMUNERATION ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION EN
APPLICATION DE L'ARTICLE L 6421-1, §2 DU CDLD*

Pour répondre aux exigences de l'art. L 6421-1 § 2 du CDLD, le Conseil d'Administration a établi et approuvé, dans les termes suivants, son rapport de rémunération 2020.

*Il est à noter que le présent rapport fait partie intégrante du rapport de gestion établi et approuvé par le Conseil d'Administration **relatif à l'exercice 2020** conformément au code des sociétés et associations.*

Le présent document est établi suivant le nouveau modèle de rapport défini par le Gouvernement wallon.

Pour le Conseil d'Administration,

Claude EERDEKENS, Président.

1. Informations générales relatives à l'institution

<i>Numéro d'identification (BCE)</i>	<i>BE0739943615</i>
<i>Type d'institution</i>	<i>Intercommunale</i>
<i>Nom de l'institution</i>	<i>Trans&Wall sc</i>
<i>Période de reporting</i>	<i>2020</i>
<i>Nombre de réunions de l'Assemblée générale</i>	<i>2</i>
<i>Nombre de réunions du Conseil d'administration</i>	<i>9</i>
<i>Nombre de réunion du Bureau Exécutif</i>	<i>Pas de Bureau Exécutif</i>
<i>Nombre de réunions du Comité d'Audit</i>	<i>1</i>
<i>Nombre de réunions du Comité de Rémunération</i>	<i>1</i>
<i>Nombre de réunions du Comité de secteur</i>	<i>Pas de Comité de secteur</i>

2. Détail des rémunérations

<i>Fonction</i>	<i>Nom et Prénom</i>	<i>Rémunération annuelle brute</i>	<i>Détail de la rémunération annuelle brute</i>	<i>Justification de la rémunération si autre qu'un jeton de présence</i>	<i>Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle</i>
<i>Président</i>	<i>EERDEKENS Claude</i>	<i>14.847,65 €</i>	<i>Rémunération versée semestriellement suivant fluctuation de l'indice</i>	<i>Emoluments (indemnité annuelle brute approuvée par l'AG du 30/04/2020 qui est inférieure aux plafonds prévus par les articles L5311-1§1^{er} et suivant du CDLD. Dans le respect des dispositions du CDLD, l'AGO du 30/04/2020 a fixé la rémunération annuelle du Président à 8.570,21 €</i>	<i>ZE-MO : Administrateur – mandat non rémunéré</i>
<i>Administrateur</i>	<i>CASTERMAN Michel</i>	<i>1101,49 €</i>	<i>Montant versé semestriellement suivant fluctuation de l'indice</i>	<i>Il est à noter que le montant du jeton de présence est fixé à 125 € à l'indice 138.01. Montant versé sur base du relevé des présences</i>	<i>NEANT</i>
<i>Administrateur</i>	<i>TRIOLET Nicolas</i>	<i>1.173,46 €</i>	<i>Montant versé semestriellement suivant fluctuation de l'indice</i>	<i>Il est à noter que le montant du jeton de présence est fixé à 125 € à l'indice 138.01.</i>	<i>ZE-MO : Président – mandat non rémunéré</i>

				<i>Montant versé sur base du relevé des présences</i>	
<i>Administrateur</i>	<i>FRANCOIS Natacha</i>	<i>750 €</i>	<i>Montant versé semestriellement suivant fluctuation de l'indice</i>	<i>Il est à noter que le montant du jeton de présence est fixé à 125 € à l'indice 138.01.</i> <i>Montant versé sur base du relevé des présences</i>	<i>NEANT</i>
<i>Administrateur</i>	<i>DELVAUX Véronique</i>	<i>1.157,73 €</i>	<i>Montant versé semestriellement suivant fluctuation de l'indice</i>	<i>Il est à noter que le montant du jeton de présence est fixé à 125 € à l'indice 138.01.</i> <i>Montant versé sur base du relevé des présences</i>	<i>NEANT</i>
<i>Administrateur</i>	<i>HALUT Christine</i>	<i>429,55 €</i>	<i>Montant versé semestriellement suivant fluctuation de l'indice</i>	<i>Il est à noter que le montant du jeton de présence est fixé à 125 € à l'indice 138.01.</i> <i>Montant versé sur base du relevé des présences</i>	<i>NEANT</i>
<i>Administrateur</i>	<i>LAPOTRE Morgane</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>	<i>NEANT</i>
<i>Total général</i>		<i>19.459,88 €</i>			

Répartition du trop-perçu

Résultats de l'exercice

PRELEVEMENTS ET AFFECTATIONS

Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	311.908
Prélèvement sur les impôts différés		
Transfert aux impôts différés		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	111.763
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	200.145
Prélèvement sur les réserves immunisées		
Transfert aux réserves immunisées		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	200.145
<hr/>		
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	200.097
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	200.145
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	-48
Prélèvement sur les capitaux propres		
Affectation aux capitaux propres		200.097
à l'apport		
à la réserve légale		
aux autres réserves		200.097

Rapport du Commissaire Réviseur

Réviseur d'entreprises B863

Associé : Luc SOHET A00906

Ingénieur Commercial et de Gestion

Associé : Romain SOHET A02669

Ingénieur de Gestion

RAPPORT DU COMMISSAIRE REVISEUR

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE COOPERATIVE TRANS&WALL POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société coopérative TRANS&WALL (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 30 avril 2020, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2022. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant un exercice.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 4.255.796,03 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de € 200.145,11.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer

la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;

- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, §1^{er}, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet et notre réseau sont restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Chimay, le 28 avril 2021

SRL RLS AUDIT & CONSEILS
Commissaire
Représentée par son administrateur
Luc SOHET
Réviseur d'entreprises

Liste des adjudicataires

MARCHES PUBLICS

- *SPRL RLS AUDIT & CONSEILS*
- *ING*
- *BORBONE Café*
- *SOLBREUX*